



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Augmentation du prix de l'électricité au 1er août 2023

Question écrite n° 10584

Texte de la question

M. Fabrice Brun alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'augmentation du tarif de l'électricité de 10 % prévue au 1er août 2023 et ses conséquences sur le pouvoir d'achat des Français. En effet, le Gouvernement s'était engagé le 14 septembre 2022 à n'augmenter les prix de l'électricité que de 15 % en janvier 2023 seulement. Or ce dernier a annoncé le 18 juillet 2023 une nouvelle hausse de 10 %, contrevenant à son engagement et portant la hausse à 25 % sur l'année. En moyenne, le surcoût serait d'un peu plus de 160 euros par an et par foyer. Elle s'appliquera à tous les ménages, commerçants, artisans, petites TPE dont la consommation est inférieure à 36 kVA. Aussi, il est à rappeler que cette hausse ne va pas sans l'augmentation du prix du gaz, du fait de l'indexation de son prix sur l'électricité, pouvant induire une double augmentation de prix de la facture énergétique. Enfin, cette hausse du tarif régulé d'EDF confirmerait ainsi la volonté du Gouvernement de sortir peu à peu du « bouclier tarifaire ». Pourtant, même si ce dernier semble être une contrainte budgétaire importante pour les comptes publics, il est encore essentiel à la sauvegarde du pouvoir d'achat de nombreux foyers. Face à ces considérations et compte tenu des engagements répétés de l'exécutif, il lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre afin de limiter l'augmentation du prix de l'électricité afin de protéger le pouvoir d'achat des Français.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Brun](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10584

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er août 2023](#), page 7139

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)